

# Honoraires de l'agence

## AVOIR UN TOIT

au 01 avril 2021

### TRANSACTION

**Immeubles / Maisons / Appartements / Terrains**

Prix du bien	Honoraires TTC
*Jusqu'à 500 000€	6%
À partir de 500 001€	5%
*Uniquement terrain	8%
Uniquement parking garage	10%
*Avec un minimum de	7 000€

*Les prix affichés incluent les frais d'agence ; et sont hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.*

### LOCATION

#### Honoraires visite + dossier + bail + état des lieux :

*Tout en respectant la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la LOI ALUR publiée au JO le 26 mars 2014 (décret 15 septembre 2014).*

Tarif TTC en €/m <sup>2</sup>	Bailleur	Locataire
Entremise et négociation	100€	-
Visite	2€	2€
Dossier	3€	3€
Rédaction bail	3€	3€
État des lieux	3€	3€

Selon la LOI ALUR publiée au JO le 26 mars 2014 (décret du 15 septembre 2014), les honoraires de location sont plafonnés de la manière suivante (en sone non tendue et par partie): honoraires de visite, de constitution du dossier et de la rédaction du bail plafonnés à 8€/m<sup>2</sup>, honoraires pour l'établissement de l'état des lieux plafonnés à 3€/m<sup>2</sup>.

**Bail commercial :**  
20% du loyer annuel hors charges

**Bail pour profession libérale :**  
20% du loyer annuel hors charges  
(50% locataire, 50% propriétaire)

**Les honoraires sont exprimés en TTC (taux de TVA à 20 %)**